

ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi	15 h 00 à 18 h 00
Mardi, mercredi	09 h 00 à 11 h 00
Vendredi	FERME

**INFORMATION IMPORTANTE À LA POPULATION****Mesures d'urgence et nouvelle organisation pour la gestion des déchets**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Pour des raisons de sécurité (**risque d'éboulement important de roche**), des mesures de sécurité immédiates ont dû être déployées pour garantir la protection de toutes et tous. Ces événements imprévus nous contraignent à fermer définitivement la déchetterie de Crézanne. **De ce fait, le tout-ménage reçu fin décembre est caduque.**

Ces mesures étaient agendées dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, mais la situation décrite ci-dessus nous obligent à anticiper.

**Informations en rapport aux déchets**

La Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) intègrent ce principe de mise en œuvre, transférant les coûts des communes vers les producteurs et les filières de gestion des déchets.

Ce changement vise à inciter les entreprises et les citoyens à réduire la production de déchets et à favoriser leur valorisation, rendant les coûts plus transparents et responsabilisant les acteurs.

Le principe du pollueur-paye (PPP) est fondamental du droit de l'environnement, stipulant que les coûts liés à la prévention, à la réduction ou à l'élimination de la pollution doivent être supportés par celui qui en est à l'origine.

**Nouvelles dispositions dès le 1<sup>er</sup> février 2026 :**

Afin d'assurer la continuité du service de gestion des déchets (**voir verso**), vous pourrez, dès la date indiquée, vous rendre librement auprès de nos partenaires, soit :

- **Loca SA – Porrentruy – 032 466 76 66**
- **Ramseyer SA – Courgenay – 032 471 15 52**
- **Biogaz des Petits Prés - Montinez – 079 613 69 90**

Pour consulter les modalités de dépôt ainsi que les tarifs, nous vous invitons à vous référer directement aux sites internet de nos partenaires ou sur appel téléphonique:

- Déchets encombrants :
  - Site internet de Loca SA : [Loca SA via l'annuaire Local.ch](http://Loca SA via l'annuaire Local.ch)
  - Site Internet de Ramseyer SA : <https://www.ramseyer-sa.ch>
- Déchets verts :
  - Biogaz des Petits Prés - Montinez : <https://www.swiss-spiruline.ch/>

Vous pouvez également faire appel à des prestataires de service pour le ramassage de vos déchets à domicile. Vous en trouverez notamment sur notre site internet : <https://www.basse-allaine.ch/economie-culture/entreprises>

A noter que les écopoints, moloks, Robidog (*voir MEMODéchets 2026 reçu début janvier 2026*) restent en place aux endroits spécifiques. Vous trouverez ci-dessous le complément au MEMODéchets 2026 déjà en votre possession.



Les types de déchets

## COMPLEMENT AU MEMODéchets 2026

(indiqué sur ce dernier : »Informations à suivre prochainement... »)

	<b>Bois</b> Centre de tri partenaire
	<b>Bois non traité</b> Centre de tri partenaire
	<b>Bois traité</b> Centre de tri partenaire
	<b>Déchets encombrants combustibles</b> Centre de tri partenaire
	<b>Déchets inertes (petites quantités)</b> Centre de tri partenaire
	<b>Ferraille (objets métalliques)</b> Centre de tri partenaire
	<b>Sagex</b> Centre de tri partenaire
	<b>Vaisselle (porcelaine)</b> Centre de tri partenaire
	<b>Vieux métaux et vélos</b> Centre de tri partenaire

L'administration communale se tient également à votre disposition en cas de besoin.

Nous vous remercions de votre compréhension et pour votre collaboration face à cette situation exceptionnelle dictée par la sécurité publique.

Au nom du Conseil communal.

Courtemaîche, le 26 janvier 2026